



Le rapport de la Chambre des comptes renseigne que le Minat a vendu 15 000 tests au Minsante? et n'a jamais communique? sur la situation des contributions rec?ues dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Le 16 novembre 2021, la Chambre des comptes de la Cour supre?me a rendu public son rapport d'audit du Fonds spe?cial de solidarite? nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses re?percussions e?conomiques et sociales.

Le document de 171 pages qui est de?sormais disponible et qui e?tait tre?s attendu par les bailleurs de fonds notamment l'Union Europe?enne (Eu), confirme toutes les malversations pre?alablement re?ve?le?es par les premiers documents qui ont fuite? sur la place publique et les re?seaux sociaux il y a quelques mois.

Ce document juge? « explosif » par de nombreux observateurs, comporte une curiosite? qui fait l'objet des conversations de milieux huppe?s de la capitale.

Tenez, a? la page 99 du rapport de la Chambre des comptes, il est e?crit que le ministre de l'Administration territoriale (Minat), Paul Atanga Nji, a vendu 15 000 tests de de?pistage rapide Covid-19 au ministre de la Sante? publique.

« Par ordre de virement n° 038/20/L/Minsante/Covid-19 du 11 mai 2020, l'ordonnateur du

compte Bgfi Minsante-Riposte Covid-19 a re?gle? la somme de 288 000 000 F au profit du ministre?re de l'Administration territoriale sur un compte ad hoc, dont la Chambre des comptes ignore l'identite? du titulaire, pour l'achat de 15000 tests de de?pistage rapide Covid-19 », peut-on lire.

Le compte Bgfi, renseigne-t-on, a e?te? effectivement de?bite? de cette somme le 14 mai 2020. Selon les de?clarations du point focal Covid- 19 du Minsante?, co-signataire dudit compte, rapporte?es par la Chambre des comptes, « le Minat a reverse? cette somme dans le compte Bgfi du Minsante le 2 juin 2020 “sur instruction du Premier ministre, Chef du gouvernement” ».

Toutefois, s'e?tonnent les auditeurs de la Chambre des comptes, « dans le livre journal-banque du Minsante, cette ope?ration de paiement n'a pas e?te? annule?e ».

Entorse a? la re?glementation

La Chambre des comptes fait par ailleurs quatre observations : la premie?re est que la vente des tests de de?pistage rapide Covid-19 n'est ni une mission, ni une attribution du Minat. En clair, la re?glementation n'autorise pas une administration a? vendre des biens a? une autre ; la deuxie?me observation non moins pertinente fait e?tat de ce que l'origine des tests est incertaine.

Et la Chambre observe qu'il n'est pas inhabituel que le Minat rec?oive des dons de cette nature dans les situations de crise ; en troisie?me lieu, il est indique? que le Minat n'a pas communique? a? la juridiction des comptes la situation des contributions rec?ues dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 pourtant re?clame?e par une lettre date?e du 29 octobre 2020 ; enfin, la juridiction note qu'en l'absence de prise en compte du reversement dans le livre journal banque du Minsante?, il subsiste un risque que la somme de 288 millions de F fasse l'objet d'une appropriation prive?e.

Au vu de ces constatations, la Chambre des comptes souligne « l'opacite? entretenue par le ministre de l'Administration territoriale (Paul Atanga Nji) et le ministre de la Sante? publique (Manaouda Malachie) dans la gestion de cette transaction controverse?e, alors que subsiste un risque de distraction de cette somme ».

Les yeux sont de?sormais oriente?s vers le pre?sident Paul Biya qui n'a pas beaucoup d'option, s'il ne veut pas le discre?dit de sa gouvernance s'installer.

Le Messenger